

Concours : Si a té mo

Règlement du jeu-concours

1) Organisation

Zanmi Ròt Kozé est une association qui œuvre au développement du journal Ròt Kozé et organise des débats sur différents sujets d'actualité qui touchent la Guyane d'aujourd'hui.

Cette année l'association **Zanmi Ròt Kozé** propose aux jeunes du territoire de présenter leurs projets d'ambition pour la Guyane grâce au jeu-concours « **Si a té mo** ».

2) Durée

Le jeu concours se déroulera du **3 octobre au 23 novembre**, selon les modalités prévues au présent règlement.

3) Participation

Le principe est simple, pour y participer il faut :

- Avoir moins de 25 ans
- Choisir un ministère fictif auquel on souhaite appartenir (santé, éducation, économie, environnement, culture, etc)
- Proposer une stratégie politique à mettre en place en Guyane en fonction du secteur choisi

La participation au jeu-concours « Si a té mo » se fait exclusivement par l'envoi d'un exposé par écrit et/ou dans une vidéo de 3 minutes des préconisations dans le domaine choisi à :

redaction@rotkoze.com

4) Sélection

Parmi les dossiers reçus, 6 candidats seront retenus pour participer à des **ateliers de coaching encadrés par un professionnel**. Ils suivront des cours d'expression orale, d'expression corporelle, de technique du langage, etc.

Ainsi, ils disposeront de toutes les armes nécessaires pour défendre leur projet lors de la finale du **3 décembre 2016**.

Devant un jury composé d'experts dans leur domaine, leurs proches, amis et public, **ils débattront en un contre un** pour convaincre que leurs idées pour la Guyane valent la peine d'être défendues et pourquoi pas être réalisées...

Les candidats seront jugés sur :

- la pertinence des idées
- la faisabilité des idées sur le territoire
- les qualités d'orateur

Concours : Si a té mo

5) Dotations

Tous les candidats remporteront des lots mais seul le grand vainqueur gagnera :

- Un ordinateur portable
- Un smartphone
- Un séjour accompagné
- Une publication dans le journal Rot Kozé